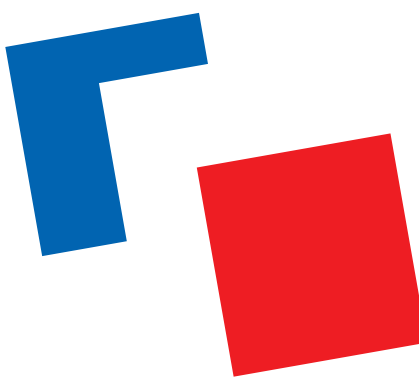


# Vous fêtez vos **16 ans** ?

## Vous devez vous faire **recenser** !

Le recensement est une démarche civique **essentielle** et **obligatoire**. Il correspond à la deuxième étape du "parcours de citoyenneté", après l'enseignement de défense et avant la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

- 
- Qui doit se faire recenser ?** → Tous les garçons et les filles de nationalité française
- Quand ?** → Dès l'âge de 16 ans et avant 16 ans et 3 mois révolus
- Où ?** → A la mairie du domicile où une attestation de recensement est délivrée
- Comment ?** → Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile, ou du livret de famille des parents
- Pourquoi ?** → Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

**Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé ?**  
Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour régulariser votre situation.

**Alors n'attendez pas !**

Cette démarche est **nécessaire** pour pouvoir **s'inscrire** au **baccalauréat**, au **BEP**, **CAP**, au **permis de conduire**, aux **concours de l'Etat**...

Pour toute question, vous pouvez contacter votre mairie ou le Bureau du Service National de Valenciennes :  
Caserne Vincent – 2, rue de Lille - 59300 VALENCIENNES – Tél : 03.27.19.84.00 ou 03.27.19.84.01  
Fax : 03.27.19.84.11 - E-mail : bsn-val@dsn.sga.defense.gouv.fr